

1) Critères d'éligibilité

- Le/la doctorant.e concerné.e doit être inscrit.e à l'Université d'Angers, Le Mans Université, Nantes Université, l'IMT Atlantique ou l'Université Gustave Eiffel dans l'École doctorale/EUR « Matière, Molécules, Matériaux et Géosciences (3MG) ».
- Les aides à la mobilité peuvent être attribuées pour les participations suivantes :
 - Écoles de formation,
 - Collaborations scientifiques avec un laboratoire étranger,
 - Formations en immersion dans un laboratoire étranger.
- Dans le cadre d'une co-tutelle de thèse, les déplacements dans le laboratoire partenaire ne sont pas éligibles.

2) Financements proposés

- Une aide forfaitaire maximale sera versée en fonction de la destination :
 - 350 € en France métropolitaine,
 - 500 € en Europe (Royaume-Uni compris),
 - 800 € hors Europe.
- Un co-financement doit obligatoirement être proposé par l'unité de recherche.
- Un.e même doctorant.e ne peut pas bénéficier de plus d'un soutien au cours de son doctorat.
- L'attribution d'un financement n'est pas garantie et dépendra du budget disponible ainsi que du nombre de dossiers reçus.

3) Calendrier

- La mobilité devra être effectuée selon le calendrier suivant :

	Campagne 1	Campagne 2	Campagne 3
Date début candidature	01/01/2025	01/01/2025	21/03/2025
Date fin candidature	21/03/2025	21/03/2025	25/06/2025
Date examen des dossiers	Au fil de l'eau - à envoyer 15 jours avant le départ	24/03/2025	27/06/2025
Dates de la mobilité	Couvrir les mobilités du 01/01/2025 au 21/03/2025	Couvrir les mobilités à partir du 21/03/2025	Couvrir les mobilités à partir du 25/06/2025

- Les dossiers sont disponibles sur le site web de l'École doctorale.
- Le/la candidat.e concerné.e reçoit une réponse à la suite du bureau de l'École doctorale qui a lieu la semaine suivante. Les dossiers sont examinés en bureau de l'ED (composé du Directeur de l'École doctorale, des Directeurs adjoints de site, et de la Gestionnaire de direction). Les dossiers retenus sont présentés en conseil d'ED fin juin/début juillet.

4) Versements

- Le financement sera versé à l'unité de recherche qui prendra en charge le déplacement du/de la doctorant.e concerné.e.
- À l'issue de la mobilité, les pièces suivantes devront être présentées :
 - Copie des titres de transport ;
 - Rapport décrivant l'intérêt de la mobilité (2 pages max ; la trame est disponible sur le site web de l'École doctorale).

5) Dépôt des demandes

- Le dossier de candidature ci-joint doit être complété et signé par le/la doctorant.e, le/la directeur.rice de thèse et le/la directeur.rice de l'unité de recherche.
- Le document sera ensuite envoyé par le secrétariat du laboratoire d'accueil pour examen à :
ed-3mg@doctorat-paysdelaloire.fr